

## Enquête publique

### Projet de centrale photovoltaïque au lieu-dit « Les Fumades »

#### Contribution suite à l'analyse des données de suivi de l'ancienne ISDND

L'association La Parole aux Citoyens remercie M. MAZUY, commissaire enquêteur, et M. TONNETOT de la société CVE pour la communication des données de suivi post-exploitation de l'ancien centre d'enfouissement de Mallemort.

Suite à notre demande les documents suivants nous ont été transmis le 22 février :

- le rapport intermédiaire de 2013 à 2019
- le rapport annuel de 2020 ainsi que ses annexes :
- le plan topographique de 2020
- les rapports d'analyse des eaux des 1er et 2e semestres 2020
- le rapport de suivi des émissions de gaz (rapport campagne n°13)
- le rapport faisant suite à l'inspection DREAL du 20/04/2021. Pour précision, la réserve souple a été contrôlée le 08/10/2021. Les réponses aux observations émises lors de cette inspection apparaîtront dans le rapport 2021 (en cours de rédaction)

Les éléments contenus dans ces rapports sont indispensables pour vérifier que l'évolution de l'ancienne ISDND est compatible d'un projet de parc solaire. A notre sens ces données auraient dû figurer dans l'étude d'impact.

La Parole aux Citoyens rappelle par ailleurs le caractère public des données environnementales de ce type.

#### Analyse des données de suivi ISDND

Une rapide lecture de ces documents fait apparaître les points positifs suivants :

- une bonne stabilité de l'ensemble des talus
- un tassement globalement modéré du dôme avec toutefois des zones plus actives
- une végétalisation correcte de l'ensemble du dôme
- des émissions de biogaz en baisse régulière depuis 2013 et relativement modérées (catégorie A du guide INERIS)
- La qualité des eaux est globalement conforme, à l'exception des paramètres MES (Matières en Suspension) et DCO (Demande Chimique en Oxygène). Ce qui n'est pas étonnant au voisinage d'une décharge.

## Point d'attention

La lecture du rapport de synthèses 2013-2019 et du rapport 2020 met en évidence la grande fragilité de la géomembrane qui protège le site des infiltrations pluviales d'une part et limite les émissions de biogaz d'autre part :

- Le simple passage d'un troupeau de moutons entraîne de nombreux percements
- Même en l'absence d'activité sur le site des défauts d'étanchéité sont détectés chaque année et doivent être réparés
- La liaison avec le fossé de recueil pluvial est par endroits imparfaite

La géomembrane apparaît comme particulièrement fragile, la présence d'engins de chantier lors de l'aménagement du Parc photovoltaïque apparaît incompatible avec son maintien en bon état.

**Ce risque n'est pas traité dans l'étude d'impact.**

*Voir ci-après les seuls éléments figurant dans le chapitre 5*

### Prise en compte des risques relatifs au sol (page 138)

Relief, sol et sous-sol	L'enjeu relatif au relief et à la géomorphologie est qualifié de fort de par les mouvements réguliers de sol par le passé sur ce site. Une étude géotechnique réalisée en amont du chantier permettra de préciser la portance du sol et la meilleure solution technique pour les ancrages des tables photovoltaïques.	Obstacles entraînant des ombres (relief et végétation). Sécurité du site et des installations par la bonne tenue des structures porteuses. Modification des caractéristiques du sol.	Fort
PC : temporaire et direct faible : tassements et ornières, etc. PE : temporaire et direct faible. Gel du terrain, fuites de polluants par les véhicules de maintenance.	R03 : Maintenir dans la mesure du possible la strate herbacée. Un réensemencement pourra compléter la repousse naturelle si celle-ci n'est pas satisfaisante pour limiter le ruissellement de surface. R04 : Limiter l'emprise au sol. R05 : Utiliser des kits antipollution au cours des interventions de maintenance.		Faible

### Prise en compte des risques relatif à l'hydrologie (pages 138/139)

Hydrogéologie	Le secteur d'étude est localisé dans la vallée de la Durance. Il est concerné par les alluvions fluviatiles récentes du quaternaire : sables, limons, graviers et galets. L'enjeu relatif à la géologie est qualifié de faible.	Préservation de la qualité des aquifères.	Faible
PC : temporaire et direct faible. Infiltration de fluides suite à un déversement accidentel. PE : temporaire et direct faible. Les eaux pluviales s'infiltrent dans des bassins prévus à cet effet, déjà en cours sur l'ISDND avec un suivi existant de ces eaux. Le projet ne suscite aucune entrave à l'infiltration et à la circulation des eaux. PE : temporaire et direct faible. Présence de véhicules de maintenance avec d'éventuelles fuites de polluants.	R03 : Maintenir dans la mesure du possible la strate herbacée. Un réensemencement pourra compléter la repousse naturelle si celle-ci n'est pas satisfaisante pour limiter le ruissellement de surface. R05 : Utiliser des kits antipollution au cours des interventions de maintenance. R06 : Aménagement de l'espace chantier, avitaillement et stockage sur rétentions, présence d'un kit d'intervention rapide.		Non significatif

Hydrologie	<p>Au droit du secteur d'étude, la nappe est la nappe libre de la Basse Durance. Une connexion entre des écoulements de surface au droit du site et les colluvions situées en contre-bas n'est pas exclu. Aucun usage sensible n'est répertorié sur ou à proximité du site. A noter qu'un suivi des piézomètres présents sur le site est effectué et perdurera dans le temps.</p> <p>Compte-tenu de l'absence d'usage sensible connu, l'enjeu est faible.</p>	Préservation de la qualité des eaux.	Modéré
<p>PC : temporaire et direct faible. Risque de pollution des eaux.</p> <p>PE : temporaire et direct faible. Présence de véhicules de maintenance avec d'éventuelles fuites de polluants.</p>	<p>E03 : Bannir l'utilisation de produits phytosanitaires.</p> <p>R03 : Maintenir dans la mesure du possible la strate herbacée. Un réensemencement pourra compléter la repousse naturelle si celle-ci n'est pas satisfaisante pour limiter le ruissellement de surface.</p> <p>R04 : Limiter l'utilisation de fluides (graisse, lubrifiant, ...).</p> <p>R05 : Utiliser des kits antipollution au cours des interventions de maintenance.</p> <p>R06 : Aménagement de l'espace chantier, avitaillement et stockage sur rétentions, présence d'un kit d'intervention rapide.</p>	Non significatif	

D'où les questions que nous posons et auxquelles nous attendons des réponses dans le cadre de l'enquête publique :

- Quelle stratégie est envisagée lors de la réalisation des travaux pour éviter la circulation d'engins sur le dôme et l'endommagement de la géomembrane (grutage ? hélicoptère,...) ?
- Quel engagement est pris par CVE pour garantir que les fuites de méthane ne seront pas augmentées à la suite des travaux ?

Le « porter à connaissance » auprès de la DREAL donnera lieu à une évolution de l'arrêté préfectoral post-exploitation. Il est souhaité que cet arrêté définisse les mesures à prendre pour assurer le maintien en bon état de la géomembrane.

Pour l'association La Parole aux Citoyens

Thierry PLATON